



L'**ANSM** rend public son **programme de travail** pour **2013**, approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence du 13 décembre 2012. Sa mise en œuvre va pouvoir s'appuyer, notamment, sur les **nouvelles instances consultatives** qui viennent d'être **constituées**.

Le programme de travail de l'année 2013 s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission adressée par la Ministre au directeur général de l'ANSM, le 17 septembre 2012, ainsi que dans la feuille de route présentée au Conseil d'administration le 26 octobre 2012.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- favoriser un accès rapide, encadré et large à l'innovation et à l'ensemble des produits de santé pour les patients
- garantir la sécurité des produits de santé tout au long de leur cycle de vie
- informer et communiquer de façon transparente sur les décisions et leur processus d'élaboration.

Ces trois axes sont complétés par deux axes structurants permettant de rendre effectives les actions prioritaires :

- consolider l'Agence dans sa nouvelle organisation, son recours à l'expertise externe et sa relation avec sa tutelle par le développement d'une politique de partenariats conventionnels ciblés
- renforcer la stratégie et l'engagement de l'Agence à l'échelle à internationale.
- Consulter le Programme de travail 2013 de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (12/02/2013) (683 ko)

Lire aussi

L'ANSM rend public son programme de travail pour 2013

Écrit par ANSM

Mardi, 12 Février 2013 15:54 -

- L'ANSM installe ses commissions et ses groupes de travail - Point d'information
(12/02/2013)